

# REGLEMENT PARTICULIER SUPERCROSS INDOOR DE LYON / CHAMPIONNAT DE FRANCE - SX TOUR

**Vendredi 23 & Samedi 24 novembre 2018**  
**Palais des Sports de LYON**

## **ARTICLE 1 / DEFINITION**

Ivanor organise, sous l'égide sportive du Moto Club de LYON et du RHONE de la Ligue Rhône Alpes - et sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les **vendredi 23 et samedi 24 novembre 2018**, en nocturne, deux épreuves du Championnat de France de Supercross catégorie SX2/Junior et SX1 et des démonstrations de Freestyle Show (exhibitions de sauts acrobatiques par des pilotes choisis par l'organisateur).

Ces épreuves seront organisées conformément au Code sportif FFM, aux règles techniques motocross, au règlement du Championnat de France et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

## **ARTICLE 2 / CIRCUIT**

Le circuit temporaire du Palais des Sports de Lyon présente une piste d'une longueur de 350 mètres et d'une largeur minimum de 6 mètres (plan annexé).

## **ARTICLE 3 / CONCURRENTS ADMIS**

Tout coureur en possession d'une licence NCO, Inter ou Inter Jeunes délivrée par la FFM et étant âgé au moins de **13 ans**.

Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du Règlement Général Motocross.

L'organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes titulaires d'une licence délivrée par une autre FMN dans la limite de 6 pilotes maximum par classe, leurs inscriptions seront enregistrées par la FFM en consultation avec JLFO (promoteur du Championnat de France - SX Tour).

Il devra alors inscrire son épreuve en Zone Euro, et les pilotes devront posséder une licence délivrée par leur FMN correspondante.

Le nombre de pilote sera limité à 22 maximum pour les épreuves Indoor :

14 pilotes du classement provisoire Championnat de France SX Open après la saison Outdoor, jusqu'à 4 pilotes sélectionnés par JLFO et la FFM et jusqu'à 4 Wild-Card sélectionnés par l'organisateur.

Les pilotes Wild-Card ne marqueront pas de point dans les différents championnats et ne toucheront pas les primes d'arrivées.

## **ARTICLE 4 / NOMBRE DE PILOTES**

22 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX2/Junior,  
18 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX1,

4 pilotes choisis par l'organisateur participeront au Concours de Sauts.

## **ARTICLE 5 / MACHINES AUTORISEES**

Pourront disputer les épreuves de Supercross les machines de type Motocross, dans la limite des classes définies dans l'article 8.3 du règlement général Motocross.

## ARTICLE 6/ ENGAGEMENTS

Les pilotes devront s'inscrire au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation, au Secrétariat Motocross de la FFM.

**F F M / Secrétariat Motocross / 74 avenue Parmentier / 75011 PARIS**

L'attention des pilotes est attirée sur le fait qu'en cas d'absence non motivée à une épreuve de Championnat, ils seront pénalisés comme indiqué ci-après :

- Le chèque du droit d'engagement sera retenu
- La Commission Nationale de Motocross pourra prononcer leur exclusion de tous les Championnats pour l'année suivante.

En cas de non participation, tout pilote engagé devra en informer soit la FFM (01 49 23 77 00) ou le secrétariat du Palais des Sports le jour de l'épreuve.

## ARTICLE 7/ DEROULEMENT

- Contrôle administratif et technique : **vendredi 23 novembre 2018 de 8h à 12h**  
Palais des Sports de Lyon :

**Reconnaissance de la piste** : Vendredi : de 10h à 12h30  
Samedi : de 14h à 15h

### **Essais fermés au public**

- Essais vendredi 23 novembre 2018 de 14h à 17h
- Essais SX2, SX1 et Freestyle
- Essais samedi 24 novembre 2018 de 15h à 17h  
Essais SX2, SX1 et Freestyle

### **Soirées des vendredi 23 et samedi 24 novembre 2018 :**

19 H Ouverture des portes au public  
20 H 15 Présentation des pilotes  
20 H 45 SX2/Junior - Demi-Finale 1 - 10 mn + 1 tour  
SX2/Junior - Demi-Finale 2 - 10 mn + 1 tour  
SX1 - Demi-Finale 1 - 10 mn + 1 tour  
SX1 - Demi-Finale 2 - 10 mn + 1 tour  
  
22 H 05 Freestyle Show  
  
**22 H 25 Entracte**  
  
22 H 40 Repêchage SX2 - 10 mn + 1 tour  
22 H 50 Repêchage SX1 - 10 mn + 1 tour  
  
23 H 10 Freestyle Show  
  
23 H 30 Finale SX2/Junior - 10 mn + 1 tour + Podiums  
23 H 45 Finale SX1 - 10 mn + 1 tour+ Podium

**Réunions des Arbitres : vendredi de 12h à 12h30  
samedi de 14h à 14h30**

**ARTICLE 8 / OFFICIELS**

Délégué : Monsieur Patrick Stadler  
Directeur de Course : Monsieur Joel Faivre  
Arbitre : Monsieur Claude Masini  
Commissaire technique : Monsieur Marc Dumord  
Commissaires de Piste : en nombre suffisants (18)

**ARTICLE 9 / APPLICATION DU REGLEMENT**

Conformément au règlement du Championnat de France Supercross, la manifestation est organisée sur le principe du contrôle des arbitres. Ils ont le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

**TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.**

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par les arbitres.

L'accès au bâtiment sera interdit aux pilotes, en dehors des essais et reconnaissance, dans le cadre des horaires prévus

Fermeture du site du Palais des Sports en dehors des horaires officiels.

**Accès et Circulation :**

Le paddock se tiendra à l'extérieur de l'enceinte du Palais des Sports.

L'accès à la piste est strictement limité aux pilotes dans le cadre des horaires prévus.

Un espace en tribune sera réservé aux accompagnateurs et mécaniciens muni d'un bracelet (remis au contrôle administratif du pilote) dans le cadre des horaires d'ouverture du Palais des Sports et dans la limite des places autorisées par la sécurité.

**ARTICLE 10 / LISTE DES PRIX**

EPREUVE INDOOR Base 1 Journée (Base Capacité 22 pilotes SX2 + 18 pilotes SX1)					
			<b>Finale</b>		<b>Finale</b>
			<b>SX2</b>		<b>SX1</b>
1			900,00 €		2 500,00 €
2			800,00 €		2 000,00 €
3			650,00 €		1 500,00 €
4			500,00 €		1 000,00 €
5			400,00 €		800,00 €
6			300,00 €		700,00 €
7			200,00 €		600,00 €

8			150,00 €		500,00 €	
9			150,00 €		450,00 €	
10			150,00 €		400,00 €	
11			150,00 €		350,00 €	
12			150,00 €		300,00 €	
13			150,00 €		300,00 €	
14			150,00 €		300,00 €	
15					150,00 €	
16					150,00 €	
17					150,00 €	
18					150,00 €	
			4 800€		12 300€	

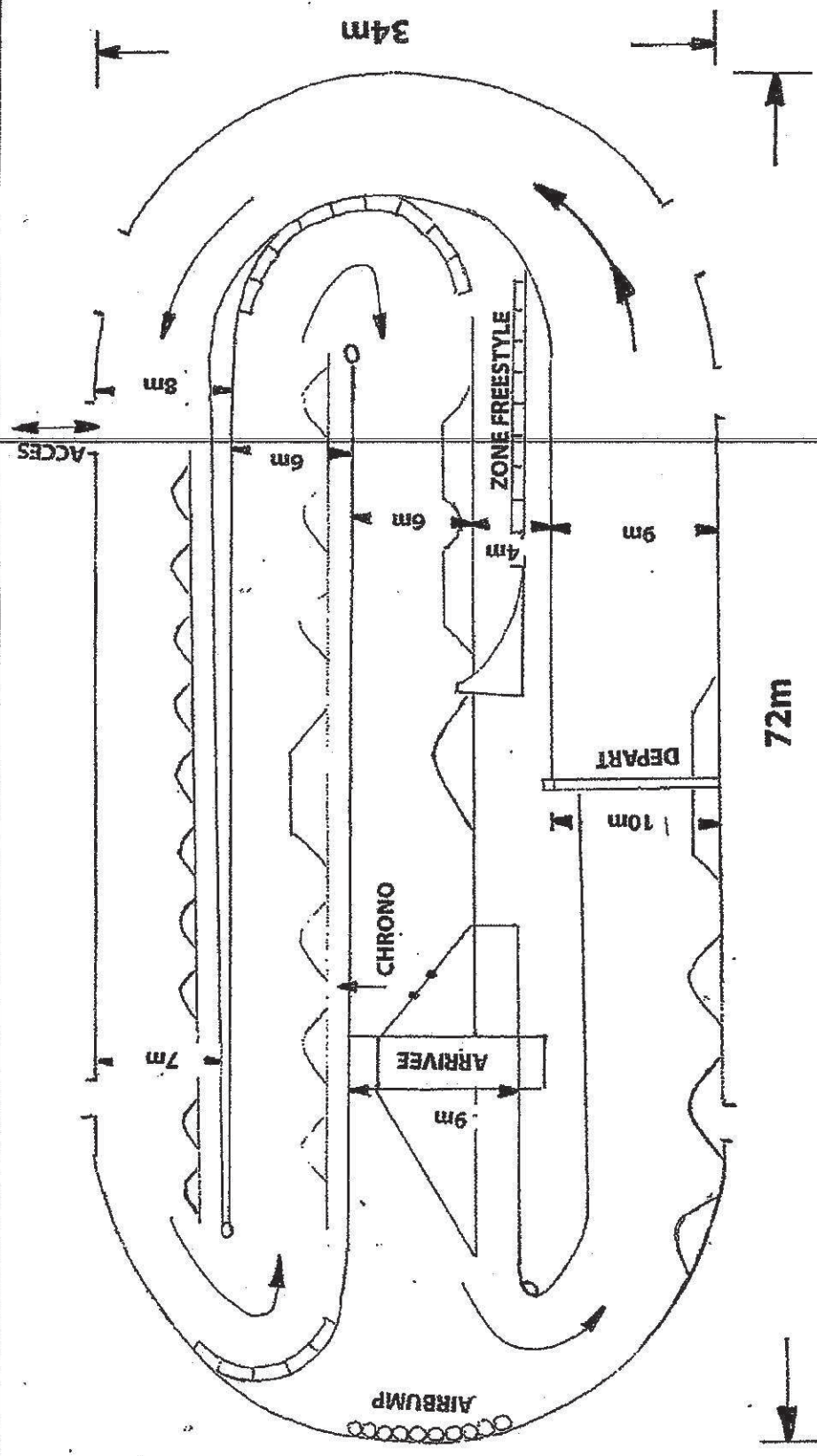
Visa LMR

Visa FFM

Le 03/10/2018 - Visa 18/0931



**EPREUVE N° 670**  
**PISTE DE SUPERCROSS ET FREESTYLE**  
**PALAIS DES SPORTS DE GERLAND - LYON**  
**23 & 24 NOVEMBRE 2018**



Longueur de la piste = 350 m  
 Balisage / Protection : Airprotek